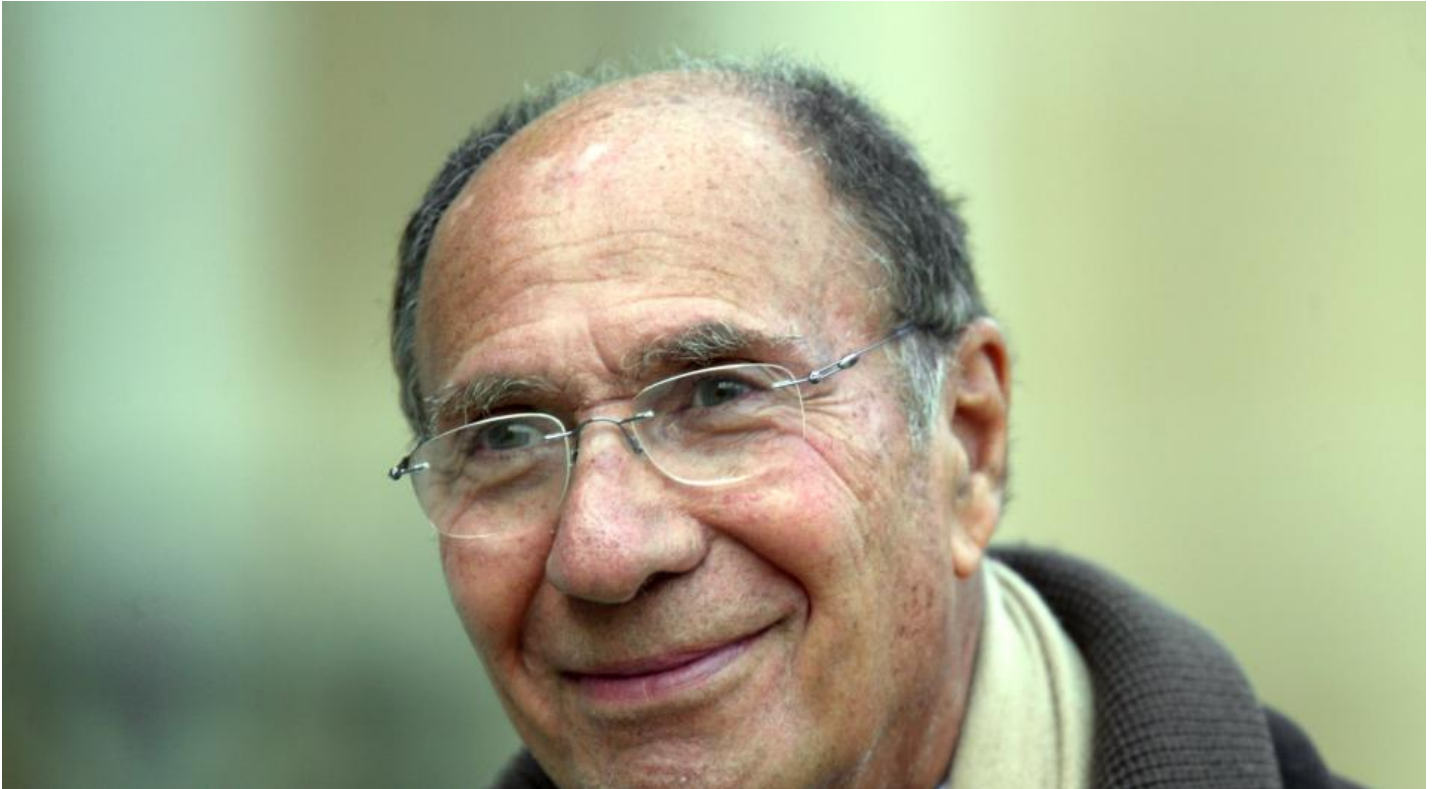


Justice : ouverture de procès de Serge Dassault pour blanchiment de fraude fiscale



C'est le premier procès pour le sénateur et industriel âgé de 91 ans.

Serge Dassault, ancien PDG du Groupe Dassault et maire de Corbeil-Essonnes, toujours sénateur républicain de l'Essonne, est jugé à partir de ce lundi 4 juillet pour blanchiment de fraude fiscale, devant la 32ème chambre du Tribunal correctionnel de Paris, à la suite d'une citation directe du Parquet national financier, qui est l'aboutissement d'une enquête ouverte en novembre 2014.

M. Dassault aurait dissimulé des dizaines de millions d'euros au fisc français par le truchement de plusieurs fondations et sociétés, basées aux Îles vierges britanniques, au Luxembourg, et au Liechtenstein. M. Dassault aurait depuis régularisé sa situation, tant auprès du Fisc que de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Il pourrait y avoir un lien avec l'enquête sur un système présumé d'achat de voix lors des campagnes municipales de Corbeil-Essonnes de 2009 et 2010. En effet, on avait évoqué des "cagnottes" au Luxembourg et au Liechtenstein.

[A LIRE AUSSI : Milliards découverts en Suisse : les efforts de Bercy atteignent-ils finalement la partie immergée de l'iceberg de la fraude fiscale ?](#)